



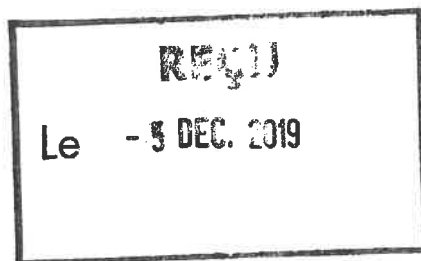
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

POLE RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS LOCALES

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Nadine BOUDOT
TEL : 03 86 48 42 54

Correspondant en Sous-Préfecture
Fanny GRIMARD
TEL : 03 86 34 92 04



Avallon, le - 3 DEC. 2019

Lettre recommandée avec AR

Madame la Présidente

En réponse à mon courrier du 25 juillet 2019 émis au titre du contrôle de légalité, vous m'avez transmis le 7 octobre 2019 des nouveaux éléments à annexer à la délibération de votre conseil communautaire du 18 décembre 2018 approuvant la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tonnerre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces documents ne lèvent pas entièrement mes observations du 25 juillet 2019.

En effet, les plans de zonage qui m'ont été communiqués ne tiennent pas compte des différentes évolutions qui ont été apportées au zonage depuis l'approbation initiale du PLU. Ainsi, ils ne peuvent se substituer aux plans actuels mis à disposition du public.

De même, la notice de présentation et le règlement présentent une disposition relative à l'implantation des constructions par rapport aux voies dans le secteur Apv qui doit être inscrite à l'article A 6 et non à l'article A 4.

Dans les articles A 11 et 13, N 11 et 13 du règlement, les schémas montrant des insertions non adaptées à l'environnement ne sont pas barrés, contrairement à ceux du règlement actuel.

Par ailleurs, les dispositions relatives aux clôtures dans le secteur Npv ont été insérées dans l'article N 11-8 alors qu'elles doivent l'être dans l'article N 11-6.

Enfin, la date d'affichage de la délibération du 18 décembre 2018 au siège de votre communauté ne m'a pas été communiquée.

En conséquence, je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre dans les meilleurs délais l'ensemble des éléments manquants ou corrigés rappelés ci-dessus.

Mes services restent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Sous-Préfète

Cécile RACKETTE

Madame Anne JERUSALEM
Présidente de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne
2 avenue de la Gare
89700 TONNERRE